

et les contributions de la population rurale. Qu'est-ce que le gouvernement est en train de faire de notre mode de vie rural, d'un service dont les gens ont besoin, d'un service qu'ils veulent? Justifiez la décision et renversez-la.

* * *

LE SERVICE POSTAL

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, il y a beaucoup de gens sur les routes rurales 1 et 2 de Renfrew, en Ontario, qui aimeraient que Postes Canada prennent au sérieux leurs plaintes au sujet du service postal.

Le 1^{er} octobre, Postes Canada a décidé d'accorder un contrat pour les deux routes rurales à une personne qui habite sur ni l'une ni l'autre de ces deux routes. Postes Canada s'est débarrassée, sans cérémonie, de deux entrepreneurs efficaces et appréciés qui connaissaient tout le monde sur leur route. De ce fait, des chèques ou d'autres articles se retrouvent dans la boîte du voisin; des lettres mises dans la boîte pour que l'entrepreneur les poste ne sont pas ramassées; un homme d'affaires de la région n'a pu soumissionner pour un contrat parce que l'offre était égarée dans le système; des lettres livrées par erreur et replacées dans la boîte avec des instructions de livraison sont revenues dans la même boîte quelques jours plus tard.

Les clients des RR1 et RR2 de Renfrew me demandent d'intervenir à nouveau auprès de Postes Canada pour que la Société prenne au sérieux leurs plaintes légitimes, revoie le contrat attribué le 1^{er} octobre, parle aux clients du service postal qu'ils reçoivent et règle ce problème sérieux immédiatement.

* * *

L'AGRICULTURE

Mme Louise Feltham (Wild Rose): Monsieur le Président, je félicite les ministres de l'agriculture fédéral et provinciaux qui ont approuvé récemment à Winnipeg plusieurs initiatives recommandées par les groupes d'examen des politiques agroalimentaires.

L'une d'entre elles, en particulier, entraînera la création d'un conseil consultatif de l'industrie agroalimentaire pour la durabilité environnementale chargé de conseiller les ministres au sujet des questions relatives aux ressources et aux politiques environnementales qui intéressent cette industrie. C'est un élément d'une stratégie en trois parties concernant la conservation du sol et de l'eau et la protection de l'environnement. Cette stratégie fera aussi appel au secteur privé qui conseillera les gou-

Article 31 du Règlement

vernements au sujet des programmes provinciaux concernant l'exploitation durable des ressources agricoles.

Les députés attendent impatiemment la prochaine rencontre prévue pour février où les ministres évalueront la situation après la conclusion des négociations du GATT et discuteront des formules de partage du coût de la protection proposée.

* * *

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, on peut voir que la TPS fait déjà du tort à l'économie. Par exemple, selon les dispositions transitaires de la TPS, toutes les industries, sauf celle du bâtiment, obtiendront un remboursement sur les stocks inventés le 31 décembre 1990.

Les acheteurs de nouvelles maisons dont la construction aura débuté avant cette date auront droit à un remboursement de TPS équivalant à 2,8 p. 100 du prix d'achat s'ils concluent l'achat avant le 15 février 1991. Ils n'obtiennent rien après cette date. Tous les stocks inventés le 31 décembre sont assujettis au taux normal de la TVF et de la TPS s'ils ne sont pas vendus avant le 31 mars 1991. Ils sont donc assujettis à une double taxation.

Les taux d'intérêt élevés et la diminution du nombre d'acheteurs aggravent le problème. L'industrie de la construction propose une correction simple. La voici: le ministre des Finances reculera-t-il les dates limites de remboursement de la TVF ou accordera-t-il aux constructeurs les mêmes remboursements qu'aux acheteurs après l'échéance du 31 mars 1991?

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, le concept du développement régional est souvent incompris, particulièrement dans les régions qui n'ont pas besoin d'aide en ce sens.

Nous ne devons jamais oublier que le Canada est une confédération marquée par les particularités régionales où certaines régions ont un avantage économique sur d'autres. L'un des principes du régime confédératif est l'établissement d'un juste équilibre entre les régions qui permet de compenser les désavantages.

Trop souvent, le développement régional est perçu comme de la charité. Rien n'est plus loin de la réalité car le développement régional est un droit dans un régime confédératif. C'est pourquoi l'Agence de promotion économique du Canada atlantique est si importante pour le Canada atlantique. Il s'agit d'un programme ayant des avantages économiques cruciaux pour les quatre provin-